



Association

Les Passionnés du bois d'Île de France

REUNION DU 25 JANVIER 2020

Agenda

**À la salle Victor Schœlcher
16 Boulevard Louise Michel à EVRY**

11 h 45	Buffet N'oubliez pas de vous inscrire !!	
14 h 00	Assemblée Générale Rapport moral et financier	
15 h 00	Débat (*)	
15 h 30	Vote et Pause	
16 h 00	Ebéniste restaurateur de meubles d'Art, spécialisé dans la conservation du Patrimoine	<i>Benoît Marcu</i>
17 h 00	Conclusion	

L'Assemblée Générale est l'occasion de faire le point sur les activités de l'an passé et aussi de renouveler partiellement le Conseil d'Administration qui organise les activités de l'Association.

Saisissez cette occasion pour exprimer vos souhaits et vos envies !

Adhérent ancien ou nouveau, expérimenté ou débutant, n'hésitez pas à vous présenter, pour aider à l'organisation de l'Association ou pour animer stages ou ateliers.

N'hésitez pas : l'Association a besoin de vous !

Dans tous les cas, vous serez bienvenu(e)

() Vous pouvez poser des questions au préalable, par mél, en cliquant [ici](#).*

Et aussi ...

Prochaines réunions thématiques :

14 Mars, 16 Mai, 28 Novembre

Prochaines réunions trimestrielles :

25 Avril, 20 Juin, 19 Septembre



Association

Les Passionnés du bois d'Île de France

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU
25 JANVIER 2020
À la salle Victor Schœlcher
16 Boulevard Louise Michel à EVRY**

13 h 45	Accueil
14 h 00	Assemblée Générale Ordinaire Rapport Moral Rapport Financier Débat Élections au Conseil

Pour simplifier le travail du trésorier, envoyez dès à présent votre chèque de renouvellement (50 Euros à l'ordre des Passionnés du Bois) à : François Van Renterghem - 29 rue Frédéric Chopin - 92160 ANTONY.

À défaut, vous ne pourriez plus participer aux activités, ni entrer dans les ateliers pour des raisons d'assurance.

Du fait de l'entrée en vigueur du RGPD (voir courrier ci-après) vous devez impérativement remplir la fiche d'adhésion.

Vous pouvez également payer par virement sur le compte de l'Association : l'IBAN vous sera transmis sur simple requête à tresorier@passionnesdubois.fr

Ou, par carte bancaire : <https://www.apayer.fr/Lespasionnesduboisdiledefranc>

Si vous ne pouvez vous déplacer, remplissez le pouvoir ci-dessous et le questionnaire, et remettez le tout à l'adhérent de votre choix ou envoyez le à :

Association des Passionnés du Bois - 12 bis Avenue du Général de Gaulle - 91000 EVRY

POUVOIR

Je soussigné :

Demeurant :

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale du 25 janvier 2020, donne pouvoir à :
(Laissez ce nom en blanc si vous souhaitez que le pouvoir soit utilisé par le Bureau)

Afin de me représenter et de participer à tout vote en mon lieu et place.

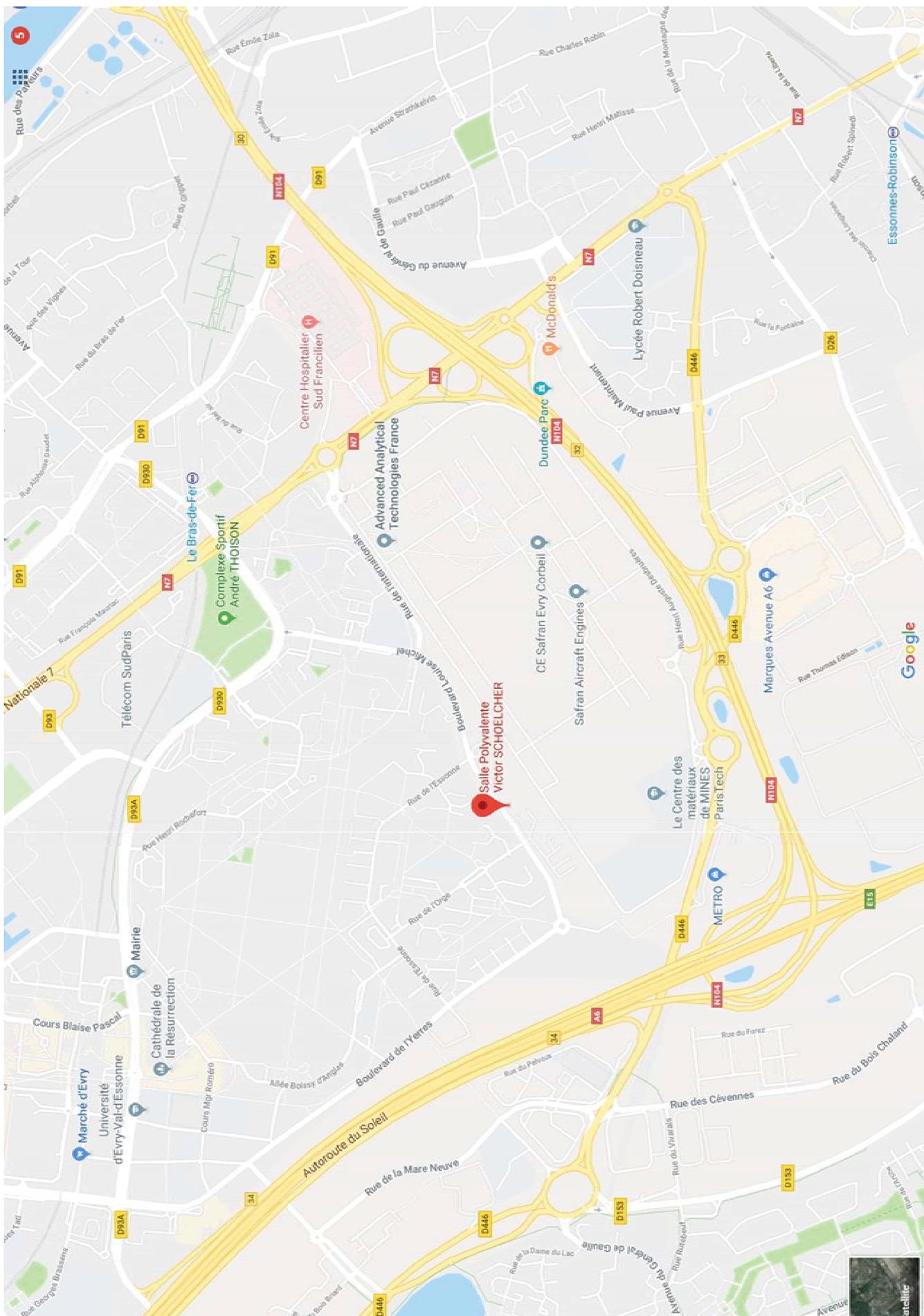
Je joins un chèque de 50 Euros à l'ordre de l'Association pour mon adhésion 2019

Fait à : _____ le : _____

(« Bon pour pouvoir » à la main)

SIGNATURE

PLAN de SITUATION



Evry, décembre 2019

Cher adhérent(e), cher abonné(e),

Déjà décembre, et avec lui approche le moment de renouveler votre cotisation ou votre abonnement au bulletin.

Sans changement, la cotisation annuelle est de 50 €, et l'abonnement au bulletin seul de 20 €.

Nous vous invitons à régler sans tarder par carte bancaire sur le site www.apayer.fr ou par l'un des autres modes de règlement possibles et explicités au verso du présent courrier.

Quel que soit le mode de règlement utilisé, n'oubliez pas de bien préciser vos nom et prénom ainsi que l'objet (cotisation et/ou abonnement).

Pour ceux d'entre vous qui se seraient déjà inscrits à un stage de 2020, nous vous rappelons que votre inscription ne peut être confirmée qu'après règlement de la cotisation de l'année correspondante.

NOUVEAU – IMPORTANT - RGPD

En 2019 est entré en vigueur le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Ceci nous oblige à vous demander chaque année votre consentement pour (ou votre refus de) figurer dans l'annuaire. Concrètement il vous faudra cocher une case sur le nouveau bulletin d'Adhésion/Renouvellement, aménagé dans ce but et à nous adresser. Des explications complémentaires figurent au verso de cette lettre.

Si vous ne renouvelez pas votre adhésion avant le 1^{er} avril 2020, vos données seront supprimées de nos fichiers.

Merci de votre compréhension, et tous nos vœux pour la période des fêtes toute proche.



François VAN RENTERGHEM
Gestion des Adhérents

PRÉSIDENT

GERARD DALLE
5, RUE DES EPINANTS
91150 BRIERES LES SCELLES
06 09 17 00 66
gerard.dalle@free.fr

TRÉSORIER

LAURENT JOURNO
9, RUE DE BOURGUIGNETTE - PORTE 4
91530 ST MAURICE MONTCOURONNE
06 85 70 05 05
lj.tresorier.pdb@gmail.com

SECRÉTAIRE

PHILIPPE MARTINEAU
24 TER ROUTE DEPARTEMENTALE 71
78125 MITTAINVILLE
06 71 33 67 48
Martineau.philippe@gmail.com

ET AUSSI :

contact@passionnesdubois.fr
ateliers@passionnesdubois.fr
stages@passionnesdubois.fr
tournage@passionnesdubois.fr
tresorier@passionnesdubois.fr
achats@passionnesdubois.fr

Informations complémentaires

MODES DE REGLEMENT

Trois modes de règlement vous sont proposés, par ordre de préférence décroissante du trésorier :

- Par **carte bancaire** en utilisant le site www.apayer.fr . Puis laissez-vous guider.
- Par **virement bancaire** directement au compte de l'Association :
IBAN : FR76 1027 8062 7600 0204 9040 140 **BIC** : CMCIFR2A
- Par **chèque** à l'ordre de "Passionnés du bois". A adresser à:
Association des Passionnés du Bois
François Van Renterghem
29 rue Frédéric Chopin
92160 ANTONY.

RGPD

Le **Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)**, est la déclinaison française du Règlement européen sur la protection des Données personnelles, entré en vigueur en 2019. Le RGPD impose de nouvelles exigences en matière de protection des données personnelles.

Lors de votre adhésion, votre association vous demande de fournir un certain nombre de données nécessaires à la bonne gestion des adhérents (nom, adresse, téléphone, adresse mail). Ces données peuvent également être publiées dans un annuaire, mis en ligne sur le site de l'association et réservé aux adhérents. Pour figurer dans l'annuaire, votre consentement explicite est nécessaire et doit être donné lors de l'adhésion mais aussi à chaque renouvellement de cotisation.

De ce fait, nous vous invitons à nous faire connaître **votre consentement ou votre refus** en utilisant le nouveau bulletin d'adhésion/renouvellement ci-joint et en cochant la case "**J'accepte**" ou la case "**Je refuse**", selon votre souhait. Si nous ne recevons pas d'indications, nous serons contraints de refuser votre adhésion (qui vous sera alors remboursée).

Pour nous faire parvenir le nouveau bulletin, il y a trois possibilités, en parallèle avec votre règlement :

- 1 - Utiliser le bulletin papier ci-joint, et le renvoyer une fois complété, accompagné de votre chèque si vous utilisez ce mode de règlement (voir plus haut);
- 2 - Compléter le bulletin disponible en ligne sur le site de l'association et nous le faire parvenir par mail en cliquant sur le bouton "Envoyer" au bas du bulletin;
- 3 - En cas de difficulté de remplissage ou d'envoi dans le cas 2, télécharger le bulletin, l'imprimer puis le compléter et le renvoyer comme dans le premier cas.

Les données détenues sur un adhérent ne peuvent pas être conservées par l'association lorsque l'adhérent cesse d'en faire partie. En cas de non renouvellement de cotisation avant le 1^{er} avril de l'année n+1, les données des adhérents aux Passionnés du Bois de l'année n seront supprimées de nos fichiers.

Chaque association doit désigner un **correspondant RGPD** que les adhérents peuvent solliciter en cas de besoin. En tant que gestionnaire des adhérents, François VAN RENTERGHEM (fvr.lpb@orange.fr) été désigné pour être ce correspondant.



Pour remplir le formulaire, vous devez le télécharger au préalable. Une fois rempli, vous pouvez enregistrer le formulaire sur votre ordinateur, et au choix :
- l'envoyer à adhesion@passionnesdubois.fr en cliquant sur ENVOYER en bas du formulaire puis payer en ligne
- ou l'imprimer et l'envoyer avec votre chèque à l'adresse indiquée.

Date

Adhésion / Abonnement
 Renouvellement

L'adhésion à l'association vaut acceptation pleine et entière de la Charte Atelier qui est annexée à la présente fiche.

Civilité : Mme Mr ou Organisation

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Adresse courriel :

Toute la communication a lieu par courriel. Seul le bulletin imprimé fait l'objet d'un envoi postal.

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux gestionnaires de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un **droit d'accès et de rectification** aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, adressez votre demande à tresorier@passionnesdubois.fr

Annuaire de l'Association

Certaines informations recueillies (nom, prénom, ville et CP, téléphone et courriel) constituent un annuaire qui peut être consulté / téléchargé / imprimé sur le site web de l'association par tout adhérent à jour de cotisation. L'annuaire est également diffusé aux adhérents sous forme papier.

Vous devez **obligatoirement** vous prononcer sur la présence de vos données dans cet annuaire. En l'absence de ces instructions, votre adhésion ne peut pas être acceptée (Règlement RGPD).

- J'accepte que mes coordonnées soient accessibles aux autres adhérents
 Je refuse que mes coordonnées soient accessibles aux autres adhérents

- Adhésion à l'association + abonnement au bulletin : 50 € / année civile
Tarif modulé pour une première adhésion en cours d'année : 25 € après le 1er juillet.
 Adhésion à l'association : 45 € / année civile
 Abonnement au bulletin : 20 € pour 4 numéros

- Règlement en ligne par CB ou par virement (liens sur le site)
 Règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Passionnés du Bois
Envoyer chèque et formulaire à : François Van Renterghem - Association des Passionnés du Bois
29 rue Frédéric Chopin – 92160 ANTONY